

Communiqué de presse

A Ajaccio, le 02 Novembre 2020

Confinement n°2 : la desserte maritime de la Corse s'adapte

Dans le cadre de cette nouvelle période de confinement, l'Office des Transports de la Corse a décidé, en accord avec les compagnies délégataires de service public maritime, d'adapter l'offre de traversées comme suit :

Pour CORSICA linea :

- Marseille ↔ Ajaccio : du lundi au vendredi
- Marseille ↔ Bastia : toute la semaine, hors samedi
- Marseille ↔ Ile-Rousse : 2 fois/semaine (départ Marseille les lundis et mercredis)

Pour La Mériidionale :

- Marseille ↔ Porto-Vecchio : 3 fois/semaine (départ Marseille les lundis, mercredis et vendredis)
- Marseille ↔ Propriano : 2 fois/semaine (départ Marseille les mardis et jeudis)

Cette adaptation accompagne ainsi le périmètre de ce nouveau confinement, qui a acté le maintien de certaines activités professionnelles, comme le BTP. Elle permet, notamment, d'assurer les déplacements professionnels affiliés. **Elle intègre aussi les besoins spécifiques de l'économie corse durant la période d'exportation d'agrumes.**

A nouveau, l'Office des Transports de la Corse, ainsi que CORSICA linea et La Mériidionale, réaffirment leur engagement pour la desserte de service public maritime de la Corse. Tant l'approvisionnement en marchandises que le trafic « passagers », strictement limité au périmètre de l'attestation de déplacement dérogatoire, seront assurés dans des conditions optimales sur un plan logistique et sanitaire.

Il est ainsi rappelé que, conformément au décret N°2020-1310 du 29 octobre 2020, tout passager a l'obligation de présenter, avant l'embarquement, la déclaration sur l'honneur attestant qu'il ne présente pas de symptôme d'infection à la COVID-19.